



## Communiqué de presse

Brive le, 2 février 2022

### Élections 2022 : refonte des listes électorales

Assurez-vous d'être inscrit(e)s sur les listes électorales ou de modifier vos coordonnées en cas de changement d'adresse ou de nouvel adressage.

Une nouvelle carte électorale avec un QR code sera adressée à l'ensemble des électeurs inscrits. Il faudra scanner le QR code et accéder au site internet « Elections » pour connaître les dates des élections, la localisation de votre bureau et vérifier votre inscription.

Attention depuis le 01 janvier 2022, pour pouvoir donner procuration, le mandant devra renseigner son Numéro National d'Electeur (NNE) et celui de son mandataire.

Le NNE figure sur la carte électorale ou peut être consulté sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) « Interroger sa situation électorale ».

Les prochaines dates à retenir pour l'élection présidentielle

Convocation des électeurs :

1<sup>er</sup> tour : 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> tour : 24 avril 2022

Date limite des inscriptions

En ligne : jusqu'au 02 mars 2022

En mairie ou par courrier : 04 mars 2022

RENSEIGNEMENTS : service des Affaires Générales de la Mairie de Brive (Bureau des élections – Place Jean Charbonnel, Hôtel de Ville BP 80433 – 19312 Brive Cedex) ou par téléphone au 05 55 18 16 36 / 05 55 18 16 37.

NB : Dates prévues pour les prochaines élections législatives : 12 juin 2022 (1<sup>er</sup> tour) et 19 juin 2022 (2<sup>ème</sup> tour).